

# Flash de la Présidence

Paris, 04 mai 2022

## Réunion du groupe Statistiques du Conseil du 11 mai

Chers collègues,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la cinquième réunion du groupe Statistiques du Conseil sous la Présidence française. Deux dossiers législatifs seront à l'ordre du jour : la proposition de règlement fixant des règles harmonisées pour l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données (règlement sur les données), et la proposition de règlement SAIO.

La première partie de la réunion sera consacrée à une présentation par Eurostat de la proposition de règlement sur les données et un point d'information sur l'avancée des négociations sur ce texte au groupe Télécommunications et société de l'information.

La Commission (Eurostat) fera une présentation principalement ciblée sur les dispositions concernant les statistiques officielles (chapitre V). Dans un second temps, M. Michaël Reffay, conseiller adjoint pour le numérique, les télécommunications et les services postaux à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne, en charge des négociations de ce texte sous Présidence française du Conseil de l'UE, présentera les discussions en cours au groupe Télécommunications et société de l'information du Conseil sur cette proposition de règlement.

Les délégations seront ensuite invitées à partager avec la Présidence et les délégués du groupe Statistiques leurs analyses et interrogations sur cette proposition de règlement.

La deuxième partie de la réunion sera consacrée aux négociations relatives à la proposition de règlement sur les statistiques agricoles (règlement SAIO). La Présidence présentera les résultats du deuxième trilogue politique qui s'est tenu le jeudi 28 avril. Quatre points étaient à l'ordre du jour : les statistiques sur les biocides, sur les médicaments vétérinaires, sur l'agriculture biologique, et sur les produits phytopharmaceutiques. Ce deuxième trilogue faisait suite à une série de 9 réunions techniques interinstitutionnelles.

A l'issue des échanges lors de ce trilogue, un accord provisoire aurait été trouvé concernant les statistiques sur les biocides et sur les médicaments vétérinaires.

Concernant la mesure de l'agriculture biologique, les discussions ont porté sur la proposition de compromis soumise par la Présidence. Celle-ci permettrait, par délégation à la Commission, de faire évoluer le cadre de la collecte des données relatives à l'agriculture biologique en fonction du développement de la production biologique dans l'Union. Les discussions sur ces dispositions devraient se poursuivre lors des prochaines réunions techniques.

Concernant les statistiques sur les produits phytopharmaceutiques (PPP), le mandat du Conseil était très éloigné de la proposition de la Commission et du mandat du Parlement. Pour concilier ces positions, les deux co-législateurs et la Commission se sont entendus, lors du trilogue, sur la mise en place d'une période transitoire, offrant aux INS le temps nécessaire pour la production, sous conditions, à partir de l'année de référence 2028, de statistiques annuelles sur l'utilisation des PPP dans l'agriculture.

La Présidence du Conseil s'est dite prête à soutenir ce compromis sous réserve de disposer des enregistrements électroniques au niveau des agriculteurs avant le passage à une production annuelle de statistiques sur l'usage des PPP dans l'agriculture. Lors de cette phase transitoire qui s'étendrait sur 3 ans, la Présidence a exigé de n'avoir qu'une seule collecte de données correspondant à l'année de référence 2026. Des subventions pourraient être apportées par la Commission pour la mise en œuvre de la collecte en période transitoire et du dispositif de collecte annuel cible.

La collecte réalisée lors de cette période transitoire porterait sur une liste de cultures représentative de l'utilisation des PPP au sein de l'UE, qui serait dans un premier temps restreinte, puis étendue progressivement à la sortie de la phase transitoire, afin de disposer d'une bonne représentativité à l'échelon européen de l'usage des PPP dans l'agriculture. Des ajustements techniques pour écrire juridiquement les dispositions de cette période transitoire dans le règlement SAIO restent à entreprendre.

Après cette présentation des résultats du trilogue politique, les États membres seront invités à réagir sur le tableau à 4 colonnes diffusé aux délégués en amont de la réunion (document ST 6728/2/22 REV 2).

La Présidence présentera ensuite brièvement les travaux qui restent à mener pour parvenir à un texte de compromis global. Ceux-ci portent en particulier sur les clauses de sauvegarde relatives à la modification des thèmes détaillés et des variables prévues à l'article 5 concernant les collectes récurrentes, et celles dédiées aux modules *ad hoc* prévues à l'article 6. La Présidence présentera également les travaux en cours sur les dispositions relatives aux études de faisabilité et aux exemptions prévues dans le règlement SAIO.

Les délégations seront alors invitées à réagir sur les points susmentionnés, et seront invitées à fournir des éléments d'informations à la Présidence sur une fréquence acceptable de transmission des statistiques sur les engrais organiques, que le mandat du Conseil souhaite quinquennale, alors que la Commission et le Parlement souhaitent qu'elle soit annuelle.

Dans l'attente d'une réunion productive,

L'équipe de la Présidence Française